



Compte rendu de la Réunion du Comité Directeur

3 octobre 2020 – LEVALLOIS PERRET - Hôtel Briand

Présents : Joël DHUMEZ Président, Rodolphe REDON, Alain SZENICER, Céline DAUL MECHOUAR, Philippe SUISSE, Isabelle BAUDEAN, Gilles LE DUIGOU
Nicolas METAY, Stéphane MUNOZ, Liliane LAURENT, André MONROCHE, Yvon NUGEL, Geneviève PETEY, Sarah TRIBOU, Isabelle COQUIARD, Christine DE PESTEL,

Invité de droit : DTN -Thierry MARDARGENT

Invités : Guillaume LIVONNEN, Ricardo SALAS RIVERA, Corinne SOULIÉ

Absents excusés : Virgile RENAUDIE, Alice DE ROBILLARD, Virginie LANNIER

Début de séance : 9H00

ORDRE DU JOUR

- ✚ **Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 27 juin 2020 - Annexe 1**
Oui à l'unanimité

- ✚ **DTN**

- ETF - Annexes 2 et 3

Le rassemblement de l'ETF prévu les 21 et 22 novembre 2020 a été annulé.

Il sera reporté à début 2021.

Des visioconférences se feront par territoire.

- Dispositif Urban Savate Tour - Annexe 4

Le DTN fait un point de situation (cf. Document : Ligues qui ont fait l'acquisition de l'équipement Parc Savate Aventure et Ligues qui doivent en faire l'acquisition).

A noter que le matériel est chez SportCom et que la partie fédérale a été payée.

Crainte du renouvellement du partenariat avec SportCom qui pourrait poser question sur le matériel réservé et de l'argent engagé.

- CO

Concernant les reports budgétaires, certains peuvent se faire et d'autres pas. Un travail est en cours entre le DTN et l'agence avec une volonté d'être au plus près de la réalité (suite aux annulations liées au COVID-19). Normalement en décembre un avenant devrait être élaboré.

- Haut Niveau

Le stage Equipe de France Assaut n'a pas été réalisé.

Un stage Top Assaut pour 20 tireurs et 20 tireuses pourra être proposé en décembre. Ce stage n'est pas obligatoire. Lieu pressenti : Dinard.

Si les Finales Elite A peuvent avoir lieu, une sélection se fera donc à l'issue de ces finales, et un regroupement pourra être programmé.

Si les finales ne sont pas possibles, tous les finalistes se verront proposer un stage dans le même cadre d'idées que le stage Equipe de France Assaut.

Statuts et Règlement - Alain SZENICER

- Commission disciplinaire dans les Ligues

Le règlement disciplinaire est en cours de refonte. Il convient donc que les Ligues doivent avoir leur commission disciplinaire. Il faudra modifier les statuts des Ligues, ces dernières doivent modifier leur statuts et règlement pour y inclure la mise en place d'une commission disciplinaire au sein de leur Ligue. **Oui à l'unanimité**

- Règlement Haut Niveau Point charte des cadres fédéraux (Article 7 : Sponsoring)

Le règlement Haut Niveau est obsolète depuis un certain temps. L'article 7 prévoit la possibilité de mettre sur la tenue Equipe de France un sponsor ou logo individuel.

L'article 7 a été révisé mais ne permet pas à l'athlète d'apposer un logo personnel sur sa tenue Equipe de France. **Oui à l'unanimité**

- Assemblée Générale Extraordinaire : Modification des Statuts

Les changements proposés portent sur deux objets :

- Le changement de nom de « Savate Bâton Défense » en « Savate Défense »
- L'obligation d'honorabilité qui existe dans le code du sports et qui concerne les personnes qui enseignent le sport de façon rémunérées mais aussi les bénévoles et dirigeants. Il ne faut pas être condamné pour délit, crimes, interdiction d'approcher des mineurs, ...

Le Ministère des Sports a fait un rappel de cette obligation et va lancer des contrôles.

Il est donc souhaitable de rappeler dans les statuts fédéraux cette obligation d'honorabilité qui n'empêche pas de prendre une licence mais interdit d'avoir un rôle d'enseignant ou de dirigeant.

- Règlement intérieur

Il répercute cette obligation d'honorabilité :

« 11.3 : Contrôle de l'obligation d'honorabilité : selon la législation en vigueur, la fédération pourra transmettre aux services de l'Etat les informations nécessaires pour le contrôle d'obligation d'honorabilité des personnes qui sont soumises à l'obligation d'honorabilité définies à l'article 4.2 des statuts fédéraux. Afin d'identifier les personnes soumises à l'obligation d'honorabilité, les formulaires

de demande de licence porteront une case à cocher « Educateur » ou « Exploitant ». Toute omission de déclaration ou fausse déclaration sera passible de sanctions disciplinaires. »

- Modification sur le code des cadres techniques et sportifs

« Le CTL et le CTD sont soumis à l'obligation d'honorabilité telle que défini à l'article 4.2 des statuts de la fédération et aux dispositions relatives aux contrôles de cette obligation telles que définies à l'article 11.3 du règlement intérieur.

Le CTD doit être licencié dans un club du ressort territorial de son Comité départemental ou dans un club du ressort territorial de sa Ligue si une équipe technique régionale est constituée.

Le RLA, le RLC, le RLJ sont soumis à l'obligation d'honorabilité telle que défini à l'article 4.2 des statuts de la fédération et aux dispositions relatives aux contrôles de cette obligation telle que définie à l'article 11.3 du règlement intérieur. »

Quand un CTR ou CTN a été nommé sur le territoire administratif il doit respecter les obligations de réserve et de neutralité, tels qu'inscrites dans les articles 4.3 et 5.1 du code de déontologie des agents de l'Etat exerçant les missions de CTS auprès des fédérations sportives, publiées par Arrêté du 31 juillet 2015.

- Règlement médical

Article 3-5 : « Règlementation du cumul de hors-combat de 4^e type : Inaptitude médicale est déclarée en fonction du nombre de hors-combat de 4^e type dans la même saison ou au cours de la carrière sportive.

Dans les trois mois, un second hors-combat consécutif ou non entrainera l'arrêt complet de toutes compétitions durant au moins 84 jours. Trois hors-combats consécutifs ou non dans les douze mois entraineront l'arrêt complet de toutes compétitions pendant 365 jours et la reprise possible des combats après passage des examens médicaux réglementaires. »

Pour ce qui est du hors combat de 4^e type par trouble de la conscience d'origine cérébrale, une interrogation se pose sur ce sujet car l'arrêt définitif de tout combat peut avoir des conséquences importantes pour l'athlète. Une reprise pourrait être envisagée après un examen médical.

Rappel : Existence du passeport commun aux trois disciplines : Savate Boxe Française, Boxe Anglaise et Quick Boxing.

Le Dr André MONROCHE informe que les hors-combats d'origine cérébrale sont bien décomptés dans toutes les disciplines pieds-poings et poings.



- Championnat de France Elite A et Juniors (COVID-19)

Les Championnats de France Elite A et juniors doivent avoir lieu le 24 octobre 2020 à l'Institut du Judo Paris XIVe. Ils seront réalisés à huis clos avec un protocole sanitaire strict à respecter.

Compte-tenu de la situation sanitaire et jusqu'à nouvel avis, les compétiteurs devront se munir de leurs propres gants au niveau national. Les gants devront être de marque METAL BOXE.

- Finale Elite A et Juniors. Protocole (tests athlètes) - Annexe 5

Rappel : Le COVID-19 est une maladie donc si l'athlète présente des symptômes du COVID-19, il sera déclaré inapte par le médecin (donc forfait).

- Questions annoncées à la réunion de la Commission Nationale des Compétitions

Propositions :

- Championnat de France Premium : Cumul avec Championnat de France Cadets deuxième année. **Oui à la majorité – 2 abstentions**
- Séparation des boxeurs d'un même club lors du tirage au sort sauf impossibilité matérielle de le faire. **Oui à l'unanimité**
- Création d'un championnat de France Premium pour les filles. **Oui à la majorité – 1 abstention**
- Autorisation de participation à des galas premium pour les cadets et cadettes deuxième année. **Oui à la majorité – 2 abstentions**
- Suppression des chèques de caution. **Oui à l'unanimité**
- Age Vétérans : 40 ans pour tous. **Non : 9 contres sur 16 exprimés**
- Non-présentation de licence aux délégués officiels. **Oui à l'unanimité : mais présentation d'une pièce d'identité**
- Contrôle médical : deuxième médecin si nécessaire. **Oui à l'unanimité**
- Obligation de saisir dans le logiciel fédéral l'organisation des galas accordés dans chaque ligue. **Oui à l'unanimité**
- Nombre de qualifiés par Ligue en fonction du nombre d'inscrits par catégories : En cas d'égalité d'inscrits, la Ligue ayant le plus de compétiteurs inscrits dans ce championnat, toutes catégories confondues, pourra inscrire un compétiteur supplémentaire.

Après la forclusion nationale et afin d'éviter des finales directes, il pourra être procédé au rattrapage des éliminés de ligues.

Oui à la majorité – 2 abstentions

CNA

- CR de la commission CNA du 13 septembre 2020 - Annexe 6

Lors de cette réunion CNA, Frédéric MULLER propose que les résultats soient visualisés reprises par reprises par l'intermédiaire du DO qui soulèverait la plaquette bleu ou rouge en fonction du vainqueur de la reprise. Rodolphe REDON, responsable CNA lui a proposé de le faire à titre expérimental au niveau de sa Ligue sur les compétitions qui n'ont pas vocation à qualification pour le niveau national.

Rodolphe REDON a fait un rappel sur le fait que le responsable de la CNA est désigné par le Président, Joël DHUMEZ, parmi les membres du Comité directeur selon les statuts de la FFSBF et DA. C'est le responsable de la CNA qui compose sa commission et la propose pour validation au Comité Directeur.

- CR de la réunion RLA/CNA du 12 septembre 2020 - Annexe 7

Chaque RLA a tiré le bilan concernant sa Ligue et s'est projeté sur la saison prochaine. Une clé USB comprenant un manuel et des prises vidéo a été distribuée à chaque RLA.

Commission Nationale Médicale

- Questionnaire proposé par le Dr André MONROCHE - Annexes 8, 9, 10 et 11

Le questionnaire proposé par le Dr André MONROCHE a été **approuvé à l'unanimité**.

Concernant le Passeport Commun : concernant le 4^e hors-combat, un protocole est à mettre en place avec un examen neurologique pour une reprise possible de l'activité.

Le certificat d'aptitude et de contre-indications médicales reste à l'identique.

Un travail sur l'évaluation des vraies commotions cérébrales en Savate boxe française est en cours pour cette nouvelle saison.

Etude et préparation des questions reçues pour les Assemblées fédérales 2020

Le Président, Joël DHUMEZ, fait lecture des questions reçues pour les Assemblées fédérales et ventile à chaque élu selon le domaine de compétence concerné.

Proposition des scrutateurs des assemblées fédérales 2020

Les cinq personnes proposées sont :

Rachid BOUGENAT, Pascal DEPESTEL, Xavier CHANIAL, Erika MAHOUSSA, El Mokhtar BOUQDIB
Oui à l'unanimité

Divers

- Comité d'éthique : création

Concernant le comité d'éthique qui sera créé, le responsable va être nommé par le Président de la FFSBF et DA, Joël DHUMEZ et il sera constitué de sept autres personnes hors fédération.

Alain SZENICER lit et précise le règlement du Comité d'éthique et de déontologie (document en annexe).

- Charte d'éthique et de déontologie : à voter par le CD

Le contenu de la charte d'éthique et de déontologie de la FFSBF et DA a été remis aux élus, expliqué et précisé par Alain SZENICER. **Approuvé à l'unanimité**

Une modification concernant la nomination des CTL et CTD :

Le Comité directeur nomme les CTL et CTD sur proposition des Présidents de Ligues et de départements après avis simple du DTN. **Oui à l'unanimité**

Fin de réunion : 12H30

Le Secrétaire général, Philippe SUISSE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président, Joël DHUMEZ

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'D' followed by the name 'Dhumez' in a cursive script, with a long horizontal stroke underneath.